



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

6^{ème} séance de l'année
Jeudi 20 octobre 2022

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 14 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREDEnt
Dominique DOLMARE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Bruno FANFANT
Michèle ROBIN-CLERC
Jean-Marc SOUKAÏ
Marie-Odile LOUIS-
ALPHONSE
Mehdi KEITA
Claude BARFLEUR
Loïc MARTOL

ABSENTS

Marie-Hélène SALOMON
Yann NANETTE
*(proc. M. François
PELLECUIER)*
Myriame LACROSSE
*(proc. Mme DIAKOK-
EDINVAL)*
Danita LEBRERE
(proc. M. Badi FADDOUL)
Alex AUCAGOS
Jacques BANGOU
(proc. M. KEITA)
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE
(Excusée)
Monique DECASTEL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU
(proc. L. MARTOL)

DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE
DESIGNATION DES EPONYMIES DES RESIDENCES
EN COURS DE LIVRAISON

RF
Guadeloupe

**DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE
DESIGNATION DES EPONYMIES DES RESIDENCES
EN COURS DE LIVRAISON**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le L2121-29

Considérant la demande du 22 août 2022 de la Société immobilière de la Guadeloupe (SIG) d'indiquer une dénomination pour la résidence en cours d'achèvement située à l'Ilot 1 à Bergevin

Considérant la nécessité de dénommer les autres résidences suivantes situées :

- Quai Lefebvre : ex-terrain CGSS
- Quai Lefebvre : ex-terrain FOLG

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE
A l'unanimité**

Article 1 : De fixer les modalités de désignation des éponymies des résidences en cours de livraison
Comme suit :

- La création d'un groupe de travail, chargé de proposer des éponymies, composé de :
 - Madame Cécile BOUCAUD
 - Monsieur Georges BREDENT
 - Monsieur Alain SOREZE
 - Monsieur Mehdi KEITA
 - Monsieur Loïc MARTOL
- Le lancement d'une consultation populaire cadrée, en durée, en quantité et qualité des noms proposés en partenariat avec le service communication de la ville.

Article 2 : Ces propositions d'éponymies seront présentées au conseil municipal qui se prononcera sur la dénomination définitive.

Article 3 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou l'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 20 octobre 2022

Le Maire



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/10/2022
971-219711207-AU_061_2022-AU